

## COMPTE-RENDU DU CONSEILLER MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2021

Ce compte-rendu tient lieu de P.V.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le jeudi 2 février 2021 à 18 heures dans la salle des fêtes (pour respecter la distanciation sociale) suite à la convocation légale qui leur a été adressée le 26 janvier 2021 par voie dématérialisée dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie le 26 janvier 2021 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la Présidence de Monsieur Philippe DURAND-TEYSSIER, Maire de LALANDE-DE-POMEROL.

Sont présents à cette réunion : Philippe DURAND-TEYSSIER, Maire, MERLE Patrick, GODINEAU Sébastien, DUDILLOT Frédéric, Adjoint, HOUDINET Véronique, TARANDEAU Stéphane, RULLIER Jean-Luc, conseillers délégués, FUSEAU Françoise, VEYSSIERE Cyril, BENEY Sabine, BYCZEK Audrey

Absents excusés : DELARBRE Caroline (a donné pouvoir à M. le Maire), MINETTO Virginie, DEBUC Bruno, TCHEKHOV Serge.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate, après l'appel nominal, que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Mme HOUDINET Véronique est nommée secrétaire de séance.

Il remercie Françoise FUSEAU pour son compte-rendu de la réunion de la Commission des Fêtes et Cérémonies, en présence des représentants des Associations de la commune, ainsi que Véronique HOUDINET pour son investissement dans l'organisation du repas des Aînés, et pour la rédaction du Bulletin Municipal, en collaboration avec Cécile DUFOUR, Adjointe administrative.

### ORDRE DU JOUR :

- ✓ Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- ✓ Délibération pour demander une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour des travaux à l'École et à la Mairie
- ✓ Délibération pour demander une subvention pour appel à projets « Label École Numérique »
- ✓ Délibération RIFSEEP
- ✓ Délibération pour mise en place d'un panneau STOP, route des Annereaux
- ✓ Délibération pour réduire le fauchage
- ✓ Délibération pour création d'une aire de stationnement pour camping-cars
- ✓ Délibération pour interdire le passage des poids lourds
- ✓ Questions diverses

### OUVERTURE DE CREDITS POUR 2021 (avant vote du budget) :

M. DUDILOT Frédéric, Adjoint aux finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de*

*l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 420 930 €  
Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 105 232 €, soit 25% de 420 930 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter les propositions de M. DUDILOT Frédéric, dans les conditions exposées ci-dessus.

#### DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux) :

Monsieur Patrick MERLE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente au Conseil Municipal les devis des travaux prévus à la Mairie et à l'école, pour cette année 2021 :

- Fourniture et pose d'une porte à l'école (Gymnase) : 5 456.00 € HT, soit 6 547.20 € TTC
- Fourniture et pose d'une porte d'entrée à la Mairie (anti-vandalisme) : 6 385.00 € HT, soit 7 662.00 € TTC
- Réfection de la toiture de la Mairie (travaux et fournitures) : 9 523.74 € HT, soit 10 104.49 € TTC
- \* Travaux : 6 620.00 € HT (idem TTC)
- \* Fournitures : 2 903.74 € HT, soit 3 484.49 TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR APPEL A PROJETS « LABEL ECOLE NUMERIQUE » :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour l'achat et l'installation de 2 VPI avec tableaux numériques et PC portables à l'école.

Il précise qu'un soutien de l'Etat pourra être accordé pour le financement du projet ; la subvention couvrira 50% du coût global plafonnée à 7 000 € par école.

Le devis de PSI, d'un montant total HT de 5 532.80 €, soit 6 639.36 € TTC a été retenu.

M. le Maire demande aux élus l'autorisation d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Académie de BORDEAUX pour obtenir une subvention, dans le cadre de l'appel à projets « Label Ecoles Numériques ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Inspection Nationale (Académie de Bordeaux)
- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, en particulier, le FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes).

## RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) :

M. DUDILOT Frédéric expose au Conseil Municipal qu'une délibération instaurant le nouveau régime indemnitaire a été prise le 26 Novembre 2018.

A ce jour, les agents de la commune ne bénéficiant pas tous de l'IFSE (indemnité de fonction), un travail a été mené par les adjoints délégués à la gestion du personnel pour revoir les modalités d'attribution de cette prime.

Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion de la Gironde, entre autres, et devant les avis très divergents des différents interlocuteurs, il s'est finalement avéré que la délibération initiale était règlementaire et qu'il n'était pas nécessaire de la modifier ou de la compléter (notamment par une reclassification des différents groupes).

Cette délibération ayant été validée par le Comité Technique du CDG en 2018, il incombe désormais à M. le Maire de prendre des arrêtés individuels pour que tous les agents puissent bénéficier de la prime, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il conviendra, par la suite, d'étudier les modalités d'attribution, très complexes, du CIA (complément indemnitaire), part facultative et variable.

## VOIRIE :

Suite à la réunion de la Commission de la voirie, Sébastien GODINEAU présente la proposition de maîtrise d'œuvre d'AZIMUT INGENIERIE, pour un programme de 3 ans (de 2021 à 2024), soit 3 100.00 € HT. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement.

Un devis pour la sécurisation de l'école pourra être établi, sur la base du taux de 5.5% applicable sur le montant des travaux.

Un « audit » sera réalisé sur la voirie communale, avant de prioriser la réfection des routes en mauvais état.

#### MISE EN PLACE D'UN PANNEAU « STOP » :

- Pour ralentir les automobilistes empruntant la route des Annereaux, en direction des BILLAUX, au Carrefour avec la route de Laborde, il est envisagé de mettre un panneau de STOP, devant chez M. JOCELYN, à la place du panneau « CEDER LE PASSAGE » actuellement implanté route de Laborde.

Après discussion, il est décidé de demander l'avis du riverain par écrit, en lui proposant une phase de test, avant de prendre une décision définitive.

- Ce test sera également effectué à l'angle de la route du ruisseau Morice et de la route de Musset. Les riverains à l'angle de ces 2 routes (M. et Mme MAS) seront consultés.

- Par ailleurs, la circulation étant interdite aux poids lourds sur la route du ruisseau Morice, des panneaux de signalisation visant cette interdiction seront installés

#### REDUCTION DES FAUCHAGES :

En vue de préserver la nature et la biodiversité, M. le Maire souhaiterait mettre en place un « fauchage tardif ou raisonné », en prenant l'engagement de faucher les bas-côtés, seulement en fin de saison (après le 15 août), tout en continuant, malgré cela, à faire le nécessaire pour maintenir la sécurité dans les endroits les plus dangereux.

M. RULLIER serait plus favorable à un nettoyage coté route, plutôt que d'éviter de faucher plusieurs secteurs. M. MERLE fait part de son inquiétude par rapport à la réaction de la population, qui n'a pas été habituée à cette pratique. Mme HOUDINET propose de commencer sur des voies où se trouveraient le moins d'habitations.

Tous les membres du conseil municipal s'accordent pour qu'une information préalable soit réalisée auprès des administrés de la commune (avec des panneaux spécifiques) et pour une mise en place progressive de ce type de fauchage, moins intensif et moins fréquent.

M. le Maire souhaite aussi qu'une réflexion plus large soit engagée en matière d'environnement et de préservation de biodiversité. L'ensemble des actions proposées allant dans ce sens seront présentées et communiquées aux administrés.

#### CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR CAMPING-CARS :

M. Le maire, dans le cadre du programme du Tour de France, souhaiterait pouvoir accueillir des visiteurs en créant une aire de stationnement pour les camping-cars. Il conviendrait de trouver un emplacement qui pourrait répondre aux contraintes réglementaires et matérielles, telle que la vidange des véhicules, et de se renseigner sur les démarches administratives (et le coût financier) pour la réalisation de ce projet (ainsi que sur les aides accordées).

## QUESTIONS DIVERSES :

### 1 – Organisation de la Fête du Village

Mme FUSEAU expose le compte-rendu de la réunion de la commission Fête et Cérémonie et des Associations Communales.

M. RULLIER explique que, malgré le contexte actuel, le Comité des Fêtes est motivé pour reprendre en grande partie le programme de la fête de 2018.

M. le Maire est favorable à cette orientation, en maintenant une manifestation Confrérie le matin et le système d'organisation autour de la place de la Mairie, à l'aire de loisirs pour le concours de pétanque avec un feu d'artifice en soirée.

M. RULLIER propose un vide grenier pour la journée du samedi. Les Associations ont également fait des propositions, qui devront être précisées par écrit lors d'une prochaine réunion. Les propriétés viticoles devraient proposer des « portes ouvertes » et les viticulteurs présents sur le terrain, des dégustations plutôt que de la vente.

### 2 – Passage du tour de France

Il ne s'agit que d'un passage sur l'Appellation. Toutefois, il faudra pouvoir accueillir du monde sur la commune et dans les propriétés viticoles. Pour cette occasion, un courrier a été transmis à leur attention pour leur demander de s'investir dans l'accueil de camping-cars.

### 3 – ACHAT D'UN ASPIRATEUR A FEUILLES :

Préconisé pour faire gagner du temps aux agents d'entretien, pour un coût de 3 400 €, l'appareil pourrait être complété d'une servante pour le raccrocher au tracteur (900 €) et d'un chariot routier (1 220 €). Vu avec M. RULLIER, les cantonniers devront être deux pour son utilisation. Avant tout achat, une consultation du personnel technique sera faite sur l'utilisation d'un tel équipement. Et une démonstration sera effectuée par le fournisseur éventuel. Il s'avère que l'utilisation préalable d'un souffleur à feuilles soit un prérequis à l'achat d'un aspirateur à feuille.

### 4 – Réunion CALI :

M. MERLE fait un résumé des différents sujets évoqués :

- point sur la situation sanitaire (COVID) du Nord Gironde,
- choix du nom du nouveau complexe aquatique des Dagueys, soit « Calinésie » ; étant donné le contexte actuel, le baptême et l'ouverture de l'établissement sont reportés.
- présentation du projet touristique de Michel OAYON à l'ESOG.

La Secrétaire de séance

Véronique HOUDINET



Le Maire

Ph. DURAND-TEYSSIER